

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2018 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 132-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 133-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2018

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2018 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 134-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 135-2018

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mars 2018 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mars 2018, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de mars 2018 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mars 2018 et les comptes à payer de mars 2018 tel que rapportés sur la liste des

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

comptes fournisseurs en date du 31 mars 2018 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mars 2018 du chèque #11183 au chèque #11222 pour un montant total de 46,835.48\$
- Comptes payés en mars 2018 par Accès D Affaires au montant de 18,680.12\$
- Comptes à payer de mars 2018 du chèque #11223 au chèque #11279 pour un montant total de 214,028.68\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 136-2018

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 tel que présenté par Martin Boulard s.e.n.c.r.l. et d'accepter le rapport de l'auditeur externe tel que rédigé par la firme comptable Martin Boulard s.e.n.c.r.l.

RÉSOLUTION No 137-2018

DEMANDER UNE OFFRE DE SERVICE À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2018

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une offre de service à Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour la vérification comptable (audit) pour l'année 2018 et l'audit pour la TECQ 2014-2018. Un devis sera préparé afin que la firme puisse nous soumettre son offre de service.

RÉSOLUTION No 138-2018

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose et accepte le rapport annuel 2017 du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

RÉSOLUTION No 139-2018

RENOUVELLER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Attendu que l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sera échue le 31 décembre 2018;

Attendu que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a soumis un projet d'entente en mars 2018;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas est très satisfaite des services rendus par le service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée;

Attendu que le service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée a toujours assumé ses obligations envers les lois ou règlements;

Attendu que le service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée a toujours bien répondu aux différentes questions ou demandes émanant de la Municipalité de Saint-Thomas;

Attendu que le coût annuel proposé par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour la période de dix (10) ans tel que stipulé dans la proposition d'entente est en-dessous de la moyenne provinciale;

Pour tous ces motifs, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de renouveler l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour une période de dix (10) ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2028 selon le document déposé en mars 2018. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION No 140-2018

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉPOUILLEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT 5-2018

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes à voter concernant le règlement 5-2018.

RÉSOLUTION No 141-2018

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ AU 201 PETIT RANG – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Considérant que la demande vise l'utilisation d'une superficie approximative de 2 130 m² sur le lot 4 780 713 appartenant à Les Carrières Joliette inc.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Considérant que cette superficie est contigüe au lot 4 782 033 sur lequel se trouve une résidence construite en 1912, appartenant au même propriétaire et aussi contigüe à la superficie servant de chemin d'accès au site d'extraction;

Considérant que la superficie visée est déjà occupée par un ancien bâtiment agricole de 45' x 65' dont l'usage est devenu de l'entreposage d'équipements pour la carrière, et ce depuis l'acquisition du lot en 1994;

Considérant que cet ancien bâtiment agricole est désuet et que le propriétaire désire y reconstruire un entrepôt de 75' x 82' avec un abri attenant de 25' x 82';

Considérant que le projet de reconstruction et d'utilisation à des fins d'entreposage industriel est sans impact sur les activités agricoles et leur développement;

Considérant que le projet ne soustrait pas de superficie en culture ;

Considérant que la nature des activités reliées à la carrière justifie que le bâtiment accessoire ne soit pas situé à l'extérieur de la propriété et que le seul chemin d'accès au site d'extraction est celui sur le même lot que la présente demande, lot qui est entièrement en zone agricole;.

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage puisque les activités d'extraction de carrière sont autorisés dans la zone ;

Par ces motifs, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 142-2018

DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION No 143-2018

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé un rapport détaillé des travaux effectués en conformité aux conditions du programme « Aide financière pour mesures de sécurisation des déplacements ». Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte ledit rapport.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

RÉSOLUTION No 144-2018

PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA VILLE DE JOLIETTE – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE RÉNOVATIONS POUR L'EAU POTABLE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture 7FD000638 au montant de 3,188.78 par le surplus accumulé affecté au « Réseau d'eau ».

RÉSOLUTION No 145-2018

MANDAT À ME YVES CHAÎNÉ – ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE PROMOTEUR 9012-7572 QUÉBEC INC.

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande certaines informations juridiques, selon les besoins, à Me Yves Chaîné concernant l'entente à être signée entre la Municipalité et 9012-7572 Québec inc.

RÉSOLUTION No 146-2018

AUTORISER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À SIGNER L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS ET LE PROMOTEUR 9012-7572 QUÉBEC INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente avec le promoteur 9012-7572 Québec inc. lorsque l'entente sera conforme aux exigences de la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 147-2018

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ESSAIS AU CHANTIER, DE LABORATOIRE ET AUTRES – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE RANG SAINT-CHARLES ET RÉFECTION DE LA ROUTE

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé deux (2) soumissions pour les essais;

Attendu que les résultats sont les suivants :

- EXP 13,903.00\$ plus taxes
- Englobe Corp. 13,044.00\$ plus taxes

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Englobe Corp. au montant de 13,044.00\$ plus taxes dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Saint-Charles et réfection de la route.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

RÉSOLUTION No 148-2018

ADJUDICATION DU CONTRAT – RESURFAÇAGE DE LA RUE MONIQUE

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas le lundi 26 mars 2018 à 10h00. Cinq (5) soumissions furent reçues et ouvertes à 10h00. En voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

- Pavage JD inc.	113,049.70\$ plus taxes
- Excavation Normand Majeau inc.	114,090.71\$ plus taxes
- Asphalte Général inc.	129,230.00\$ plus taxes
- Sintra inc.	139,975.00\$ plus taxes
- Maskimo Construction inc.	146,370.25\$ plus taxes

Suite au rapport émis par Parallèle 54, firme de génie-conseil, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage JD inc.

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Pavage JD inc. au montant de 113,049.70\$ plus taxes pour le resurfaçage de la rue Monique. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre la Municipalité de Saint-Thomas et Pavage JD inc. Ce contrat sera payé par le biais du fond des carrières et sablières (Réfection et entretien de certaines voies publiques).

RÉSOLUTION No 149-2018

ACCEPTER LA PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL – PROJET DE RESURFAÇAGE DE LA RUE MONIQUE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services professionnels de Parrèlle 54 expert conseil au montant global de 4,650.00\$ plus taxes pour le projet de resurfaçage d'une partie de la rue Monique. Ce montant inclut la surveillance bureau et chantier ainsi que les frais de déplacement.

RÉSOLUTION No 150-2018

ADJUDICATION DU CONTRAT – AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-THOMAS

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas le jeudi 22 mars 2018 à 10h30. Trois (3) soumissions furent reçues et ouvertes à 10h30. En voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

- Groupe Québéco inc.	48,647.00\$ plus taxes
- Nordmec Construction inc.	49,251.00\$ plus taxes
- Pompes Villemaire inc.	54,706.05\$ plus taxes

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Suite au rapport émis par Groupe Forces, firme de génie-conseil, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Québeco inc.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Groupe Québeco inc. au montant de 48,647.00\$ plus taxes pour l'ajout d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre la Municipalité de Saint-Thomas et Groupe Québeco inc. Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, doit prendre certaines informations qui seront transmises lors d'une séance subséquente afin de préciser la façon dont le contrat sera payé.

RÉSOLUTION No 151-2018

NOUVELLES SIGNALISATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas va procéder à l'installation de nouvelles signalisations, voici le détail :

- Installer deux (2) arrêts sur la rue Voligny au coin du Petit Rang
- Instaurer une nouvelle limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Voligny à partir du Petit Rang jusqu'à la rue Thomas-Brassard
- Une balise sera installée sur la rue Voligny près de la rue Thomas-Brassard
- Installer deux (2) arrêts sur la rue Principale ouest au coin de la rue Wilfrid-Lafond
- Instaurer une nouvelle limite à 30 km/h près des parcs municipaux soit sur la rue Voligny (Terrain des loisirs), sur la rue Josaphat-Adam et L.-M.-Drainville (Ruisseau des vents) et sur la rue Domaine Lafortune (Henri-Mondor).

RÉSOLUTION No 152-2018

DEMANDE D'UNE PROLONGATION DE SIX (6) MOIS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR FINALISER LA POLITIQUE FAMILIALE DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une prolongation de six (6) mois c'est-à-dire jusqu'au 17 septembre 2018 auprès du ministère de la Famille pour finaliser la politique familiale de Saint-Thomas. Cette demande est formulée puisque Mme Géraldine Lepicard, ressource externe officiellement mandatée pour élaborer la politique familiale de Saint-Thomas, a eu des problèmes de santé l'année dernière.

RÉSOLUTION No 153-2018

ALLOUER UN BUDGET POUR LE POTENTIEL CYCLABLE SUR LE RANG SAINT-CHARLES ET DANS LES ZONES RURALE DE LA MUNICIPALITÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Attendu qu'un mandat fut donné le 6 mars 2017 à Mme Line Coulombe, agente au CISSS pour produire un rapport sur le potentiel cyclable sur le rang Saint-Charles et dans les zones rurale de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité a besoin d'obtenir certaines données pour le dossier en question;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 2,400\$ pour faire effectuer un comptage manuel de données qualitatives et quantitatives à certaines intersections de la Municipalité dans le but d'inclure ces données dans le rapport.

RÉSOLUTION No 154-2018

DEMANDE DÉCOULANT DU PLAN D'ACTION MADA

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 200\$ pour l'achat de matériaux afin de fabriquer un babillard « Vieillir Saint-Thomas » qui sera installé à la pharmacie. Un bénévole se chargera de le bâtir.

RÉSOLUTION No 155-2018

FERMETURE DU CLUB DE PHILATÉLIE

Attendu que certains membres du club de philatélie ont avisé Mme Karine Marois, directrice des loisirs, de leur intention de mettre fin aux activités dudit club;

Attendu que le local attitré au club sera libéré d'ici le 21 avril 2018;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas acceptera les dons de certains articles du club de philatélie et va récupérer le local. La Municipalité leur accorde un espace de 4' X 6' au centre communautaire pour entreposer du matériel.

RÉSOLUTION No 156-2018

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DE L'ACCOMPAGNATRICE DU CAMP DE JOUR 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche Mme Camille Champagne à titre de coordonnatrice du camp de jour 2018 au taux horaire de 15\$/heure et Mme Joanie Champagne à titre d'accompagnatrice responsable du camp de jour 2018 au taux horaire de 16\$/heure, tel que le rapport déposé par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

RÉSOLUTION No 157-2018

RÉPARATIONS MAJEURES À EFFECTUER SUR LE PANNEAU ÉLECTRONIQUE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission #3120 de Nummax au montant de 7,440.00\$ plus taxes dans le but de changer les écrans du panneau électronique. Cette facture sera payé par le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 158-2018

DEMANDE DU CLUB FADOQ GERBE D'OR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de louer gratuitement la Salle Saint-Joseph les 11 et 25 avril 2018 et les 2 et 9 mai 2018 au club FADOQ Gerbe d'Or pour la danse country. En plus, la Municipalité autorise le club FADOQ Gerbe d'Or à utiliser le dôme gratuitement les 12, 19 et 26 juin 2018, les 3 et 10 juillet 2018 et les 7 et 14 août 2018 pour les soirées de danses en ligne. Par contre, il sera strictement interdit d'utiliser et d'épandre de la poudre à danser sur la surface de la patinoire sous le dôme.

RÉSOLUTION No 159-2018

DEMANDES ET AUTORISATION À DONNER DANS LE CADRE DE LA COURSE PLEINE-ÉNERGIE 2018

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'organisation de la course Pleine Énergie 2018 à passer sur certaines rues du village (tel que spécifié dans leur demande du 23 mars 2018). La Municipalité effectuera le lignage de rues nécessaires, montera la scène, prêtera le matériel pour assurer la sécurité et l'encadrement de la course, va organiser la course dans le cadre du Festi-Action, fera la promotion de la course et les employés municipaux assureront la sécurité aux endroits appropriés.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Le rapport de Mme Karine Marois, directrice des loisirs, a été déposé à la table du conseil. Le coût assumé par la Municipalité fut de 7,069.10\$.

RÉSOLUTION No 160-2018

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À HARNOIS GROUPE PÉTROLIER, AU CENTRE DE VALORISATION MARIO CHARRETTE ET À M. ROLLAND SYLVESTRE FONDATEUR D'EBI

Attendu que Harnois Groupe pétrolier fut désigné par Deloitte le 8 mars dernier à titre de société les mieux gérées au Canada et dont les revenus sont supérieurs à 15 millions.

Attendu que seulement dix (10) d'entre elles sont nichées au Québec;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Attendu que Le Centre de Valorisation Mario Charrette a reçu en février 2018 le prix « Recyc-Québec Vision Innovation »;

Attendu que M. Rolland Sylvestre fut lauréat du prix Hommage Pierre-Lachance au gala EnviroLys 2017 en novembre 2017;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas tient à vous féliciter pour les prix obtenus. Votre détermination et votre travail acharné ont été récompensés et nous en sommes très fiers.

RÉSOLUTION No 161-2018

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-THOMAS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les états financiers au 31 décembre 2017 de l'office municipal d'habitation de St-Thomas audités par Boisvert et Chartrand s.e.n.c.r.l. La Municipalité de Saint-Thomas déboursera un montant de 2,100\$ couvrant la participation de 10% au déficit.

RÉSOLUTION No 162-2018

FACTURES À PAYER POUR LES RÉNOVATIONS DU CHALET DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les factures de Rona au montant de 2,489.48\$ taxes incluses, les factures de Patrick Morin inc. au montant de 2,716.18\$ taxes incluses et la facture de Bertrand Bellemare inc. au montant de 4,879.09\$ taxes incluses. Ces factures seront payées par le surplus libre non affecté.

M. Marc Corriveau, Maire, informe les membres du conseil que son épouse a demandé un remboursement dans le cadre des activités hors territoire. Mme Agnès Derouin informe les membres du conseil qu'elle a demandé un remboursement pour une activité hors territoire. Les demandes déposées au conseil sont vérifiées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs, selon la politique.

RÉSOLUTION No 163-2018

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

- Mme Michelle Bacon	39.00\$
- Mme Chrystiane Caron	39.00\$
- Mme Luce Corriveau	35.40\$
- Mme Agnès Derouin	69.00\$
- Mme Geneviève Houle	187.21\$
- Mme Nathalie Mainville	135.00\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

- Mme Marie-Ève Soulières	46.50\$
- M. Michel St-Hilaire	21.40\$
- Mme Florence Toupin	84.60\$
- M. Jonathan Trudel	38.70\$
Total	695.81\$

RÉSOLUTION No 164-2018

DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – 300 RANG SAINT-CHARLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports de venir réparer le ponceau situé en face du 300 rang Saint-Charles.

RÉSOLUTION No 165-2018

SIGNER LES ENTENTES POUR LES SORTIES DU CAMP DE JOUR 2018, POUR LES CAMPS SPÉCIALISÉS ET LE TRAITEUR

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à signer toutes les ententes relatives aux sorties du camp de jour, à toutes les ententes relatives aux camps spécialisés et à signer l'entente avec le traiteur du camp de jour soit Ma passion, mes délices.

RÉSOLUTION No 166-2018

AUTORISER UNE PROGRAMMATION POUR LES ADOLESCENTS À L'ÉTÉ 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas offre une programmation ados pour l'été 2018. Un atelier pour les planches à roulettes sera offert aux adolescents, les frais seront assumés entièrement par la Municipalité, il y aura une activité spéciale ayant pour titre Défi-robotique et la Municipalité va assumer 30% des frais d'inscription et en plus, il y aura un camp spécialisé de vélo dont la Municipalité assumera 40% des frais d'inscriptions.

SUIVI – PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT – QUÉBEC 2018

Mme Karine Marois, directrice des loisirs, informe les membres du conseil municipal que la candidature proposée par la Municipalité n'a pas été retenue. Par contre, un certificat signé par la sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale sera envoyée aux personnes concernées.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

RÉSOLUTION No 167-2018

ACCEPTER LES SOUMISSIONS POUR LA FÊTE NATIONALE 2018

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les soumissions suivantes pour la fête Nationale 2018 :

- Abeille Beausoleil et les 4 saisons	650.00\$
- Les cousins Branchaud	2,000.00\$ plus taxes
- Feux d'artifices Orion	3,500.00\$ plus taxes

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 168-2018

INVITATION 5 À 7 – MRC DE JOLIETTE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à un 5 à 7 organisé par la MRC de Joliette pour remercier les membres sortants pour leur implication au sein des comités du TAJM et du CTJM à Notre-Dame-des-Prairies.

RÉSOLUTION No 169-2018

INVITATION D'HYDRO-QUÉBEC - SESSION D'INFORMATION DU 2 MAI 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à une session d'information donnée par Hydro-Québec le 2 mai 2018 au Château Joliette.

RÉSOLUTION No 170-2018

SOCIÉTÉ ALZHEIMER LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 125.00\$ à la Société Alzheimer Lanaudière.

RÉSOLUTION No 171-2018

CARREFOUR ACTION MUNIICPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à un point de presse de Carrefour action municipale et famille, jeudi le 5 avril 2018 à Joliette.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h03 à 20h06)

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

RÉSOLUTION No 172-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h07.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière